



VILLE DE CHARLIEU

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2011

PRESENTS:

Bruno BERTHELIER
Eric BALLANDRAS
Jean LABOURET
Agnès FABIANSKI
Emmanuelle NUNES DA GRACA
Véronique PICAUVET
Agnès BRISEBRAS
Marianne PONSON
Chrystèle FAURIE

Martine DESBOIS
Sylvie PONCET
Brigitte MAZARD DURAND
Joëlle GUEGUEN
Henri POINSOT BERTHELOT
Antonio RODRIGUES
Thomas GUERIN
Roger GUILLERMAIN

Laurence FAYOLLE
Alain MERCIER

Henriette DRUERE (départ à 21H00)

Dominique MONCORGER

ABSENTS EXCUSES :

Etienne HERTZOG (procuration à Martine DESBOIS)
Jérémy LACROIX (procuration à Jean LABOURET)
Philippe GARCIA TOVAR (procuration à Brigitte MAZARD DURAND)
Marie-Laure NESME (procuration à Thomas GUERIN)
Patricia GARCIA (procuration à Laurence FAYOLLE)
Nicole BIZET (procuration à Henriette DRUERE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine DESBOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les excuses et procurations.

Il soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès verbal de la séance du 28 juillet 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 28 juillet 2011 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I) POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMARCHE « VOISINS VIGILANTS »

En préambule de la séance du Conseil Municipal et afin que l'assemblée délibérante puisse se prononcer sur le point n°1 de l'ordre du jour, Monsieur le Maire laisse la parole au Major Grüwe, chef des brigades de gendarmerie de Charlieu et Belmont de la Loire qui présente la démarche « voisins vigilants ». Celui-ci expose que le bassin de vie Charliendin connaît un taux de délinquance élevé et que la préfecture a souhaité donner la possibilité aux élus de la Ville de Charlieu de se doter de cet outil qui permet de recruter parmi la population des personnes référentes pour les forces de l'ordre.

Madame Poncet demande si des débordements se sont produits dans les autres communes où cela a été mis en place.

Le Major Grüwe expose que les personnes référentes sont choisies par les élus mais en lien avec les services de gendarmerie et que de ce fait les débordements sont limités. Cependant, il ne dispose d'aucun recul sur ce dispositif car nous ne sommes qu'au début du processus de présentation.

Madame Druère s'interroge sur la mise en place de ce système et craint qu'il ne s'agisse de pallier au manque d'effectif de la gendarmerie.

Le Major Grüwe expose qu'il est primordial que chacun signale les incidents ou dégradations qu'il peut rencontrer à la Gendarmerie afin que ses services puissent être avertis en temps et en heure et prennent les dispositions nécessaires à la sécurité des biens et des personnes.

Monsieur Poinot Berthelot dit que cela est mis en place depuis 30 ans dans son quartier, cela n'a pas empêché les cambriolages cet été.

Monsieur le Maire souhaite que la démarche citoyenne soit conduite par tous et rappelle qu'il est important que ce message passe dans chaque foyer. Il souligne également l'étroite collaboration des élus municipaux mais également de la police municipale avec les services de gendarmerie. Il tient d'ailleurs à saluer le travail remarquable effectué par les trois agents du service de la police municipale.

Monsieur Mercier demande combien de personnes seraient référentes sur Charlieu.

Le Major Grüwe estime à 5 ou 6 le nombre nécessaire pour une commune comme Charlieu.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette démarche et annonce que des réunions seront organisées et notamment pour les personnes âgées afin que chaque citoyen puisse être proche des services de la police municipale et de la gendarmerie.

Le Conseil Municipal désapprouve, **à l'unanimité** (25 contre et 2 abstentions), la mise en place de la démarche « voisins vigilants » sur la Commune de Charlieu.

II) CONCLUSION D'UN BAIL AVEC MONSIEUR DE MEAUX POUR LA MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA VILLE DE CHARLIEU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Ville de Charlieu détenait un bail depuis 1955 ayant pour objet, la mise à disposition de deux parcelles de terrain, propriétés de Monsieur De Meaux, afin d'entreposer les boues de station d'épuration. Il explique que l'ancienne municipalité avait fait le choix de résilier ce bail en 2009 en raison d'une demande de révision du loyer par le bailleur. Cependant, les termes du bail prévoyaient une remise en état et une dépollution du terrain afin d'en assurer une vocation agricole future. Cette remise en état n'ayant pas été réalisée selon les termes du bail, il est nécessaire de conclure un nouveau bail afin de permettre à la Commune de s'acquitter de ses obligations.

Il expose que suite à de nombreux sondages réalisés sur le terrain et aux renseignements que les élus ont pu obtenir, il apparaît qu'il a été déversé de nombreux déchets sur ce terrain et qu'il est donc nécessaire d'évacuer les boues de station, mais également les déchets ménagers qui ont pu être entreposés. Cet état a été constaté par le propriétaire qui a consenti à mettre à disposition le terrain qui avoisine les 12 000 m², à la Ville de Charlieu sous condition stricte de la réalisation de la dépollution pendant la durée de ce bail.

La Commune va engager des études avec l'aide des bureaux d'études SOTREC et SOCOTEC Industrie afin de connaître l'étendue de la pollution si elle existe, et adopter un processus de dépollution en liaison avec les services de l'Etat. Cependant, il est à prévoir des conséquences financières très importantes pour la collectivité, en particulier sur le budget 2012, si la pollution est avérée. En effet, l'évacuation en centre de traitement sera à envisager avec un coût de traitement à la tonne auquel il faudra rajouter le transport.

Monsieur le Maire présente le projet de bail à intervenir avec Monsieur De Meaux qui fixe notamment le montant mensuel du loyer à 100 € ainsi que la durée du bail à 3 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la conclusion de ce bail avec Monsieur De Meaux et sur le processus à mettre en œuvre.

Monsieur Mercier estime qu'il est dans l'ordre des choses que la Commune dépollue ces terrains et les remette en état considérant qu'elle est à l'origine de la pollution.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, la conclusion du bail avec Monsieur De Meaux pour la mise à disposition de parcelles de terrain à la Commune afin de permettre la remise en état du terrain pour une utilisation future agricole et autorise Monsieur le Maire à le signer.

III) DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'APPELLATION « VILLAGES DE CARACTERE » POUR LA COMMUNE DE CHARLIEU AU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Général de la Loire a mis en place une appellation « Villages de caractère » pour les communes ayant un fort intérêt patrimonial, afin de développer leur attractivité touristique. Il expose que cette reconnaissance, jusqu'alors ouverte aux communes de moins de 2 000 habitants uniquement, a été étendue aux communes de moins de 6 000 habitants. Cette appellation permet d'obtenir le soutien financier du Conseil Général dans le cadre des opérations d'aménagement et d'embellissement de la cité dans le but d'accroître l'attractivité touristique.

Monsieur Ballandras expose que ce dispositif se matérialise sous la forme d'un contrat avec le Conseil Général qui recense des opérations d'embellissement à mettre en place et pour lesquelles le Conseil Général attribue jusqu'à 40% de subventions.

Monsieur le Maire salue le travail de Messieurs Ballandras, Labouret, Lacroix et Madame Desbois, ainsi que la Directrice Général des Services, qui ont monté le dossier en très peu de temps afin que notre candidature soit examinée dans les délais.

Le Conseil Municipal sollicite, **à l'unanimité**, la labellisation de la Commune de Charlieu au titre des « Villages de caractère ».

IV) CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION AVEC LA SOCIETE DES AMIS DES ARTS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance en date du 10 mars 2011, il a attribué des subventions aux associations Charliendines. Il rappelle que pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, la Commune doit signer une convention avec l'association.

La subvention attribuée à la Société des Amis des Arts représentant la somme de 54 500 €, il est nécessaire de conclure une convention définissant l'objet, le montant, les périodicités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée avec l'association.

Il présente la convention à intervenir avec la Société des Amis des Arts

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, la convention portant attribution de subvention avec la Société des Amis des Arts et autorise Monsieur le Maire à la signer.

V) REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'INTERNAT : AVENANT N°3 AU LOT N°5

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance en date du 26 février 2011, l'assemblée délibérante a attribué le lot n°5 « Menuiseries extérieures PVC - Occultation » pour les travaux de réaménagement de l'internat à l'entreprise Chataing pour un montant de 90 358.28 €H.T.

Monsieur Labouret expose qu'il est nécessaire dans le cadre de la réalisation du chantier de prévoir la dépose des fenêtres existantes ainsi que leur remplacement dans les montées d'escaliers, de même que le changement de quatre fenêtres dans les étages 1 et 2 afin de répondre aux normes en vigueur pour l'accessibilité handicapé. Cet avenant concerne aussi les fenêtres existantes dans les chambres permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite et qui ne devaient pas faire l'objet d'un changement considérant qu'elles avaient été remplacées lors de travaux précédents. Le montant de l'avenant n°3 s'élève à 12 324.46 €H.T.

Monsieur le Maire présente donc l'avenant n°3 à intervenir au lot n°5 « Menuiseries extérieures PVC - Occultation » du marché de réaménagement des locaux de l'internat avec l'entreprise Chataing qui fixe le montant du marché de travaux, en considérant les avenants 1 et 2 précédemment réalisés, à 108 787.94 €H.T.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, l'avenant n°3 au lot n°5 à intervenir avec l'entreprise Chataing et autorise Monsieur le Maire à le signer.

VI) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2012 ET DES OPERATIONS DE SECURITE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les aménagements ayant pour objet l'amélioration de la sécurité routière peuvent faire l'objet de subventions par le Conseil Général de la Loire au titre des amendes de police.

Il expose au Conseil Municipal que préalablement à la réalisation de l'étude sur le plan de circulation, il est nécessaire de prévoir certains aménagements, comme la réalisation du parking rue Dorian afin de sécuriser les abords de la route départementale 487, et des acquisitions de matériels dès maintenant.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal sollicite, **à l'unanimité**, l'aide financière du Conseil Général de la Loire au titre des amendes de police et des opérations de sécurité pour l'année 2012.

VII) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE : VOIRIE ET BATIMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les aménagements ayant pour objet les travaux de réfection de trottoirs et de voirie ainsi que les travaux sur les bâtiments, peuvent faire l'objet de subventions par le Conseil Général de la Loire au titre de l'enveloppe cantonale.

Il expose au Conseil Municipal qu'une réfection complète de la rue Grenette est à prévoir pour l'année 2012 ainsi que le changement de l'ensemble du dispositif d'accès aux bâtiments communaux. Il propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de ces projets.

Le Conseil Municipal sollicite, **à l'unanimité**, l'aide financière du Conseil Général au titre de l'enveloppe cantonale pour la réalisation de ces opérations.

VIII) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Lucchitta-Merle, Directrice Générale des Services, qui présente les décisions modificatives budgétaires à intervenir pour le budget général, le budget assainissement et le budget eau potable.

Budget général : approbation **à l'unanimité** (24 pour et 3 abstentions)

Madame Druère quitte la séance.

Budget assainissement (mouvement de crédits) : approbation **à l'unanimité** (22 pour et 3 abstentions)

Budget assainissement (ouverture de crédits) : approbation **à l'unanimité**

Budget Eau Potable : approbation **à l'unanimité** (22 pour et 3 abstentions)

IX) QUESTIONS DIVERSES

IX a) LOCATION D'UNE SALLE DE LA MAIRIE : CONVENTION AVEC LA CMCAS DE LA LOIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale (CMCAS) de la Loire souhaite utiliser une salle de la Mairie pour l'organisation de permanences. Il présente la convention d'utilisation d'une salle communale à intervenir.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité** (24 pour et 1 abstention), la convention à intervenir avec la CMCAS de la Loire et autorise le Maire à la signer.

IX b) CONVENTION POUR L'UTILISATION D'UNE SALLE DU LYCEE JEREMIE DE LA RUE PAR LE CYBERCENTRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Cybercentre occupe une salle située dans les locaux du lycée Jérémie de la Rue pour dispenser ses activités.

Il expose qu'en qualité de commune de résidence du lycée, la Ville de Charlieu est signataire de la convention à intervenir entre la Région Rhône-Alpes, le lycée Jérémie de la Rue et la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire présente la convention quadripartite à intervenir.

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, la convention à intervenir pour l'utilisation d'une salle du Lycée Jérémie de la Rue par le Cybercentre.

IX c) CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE TENNIS AU TENNIS CLUB DE CHARLIEU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Tennis Club de Charlieu a la possibilité de réaliser l'éclairage des courts de tennis extérieurs et de bénéficier de subventions du CNDS.

Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention à intervenir avec l'association afin de mettre à disposition de l'association les terrains de tennis pour une durée de 15 ans. Cette convention définira les obligations de chacun et actera la possibilité pour le Tennis Club de Charlieu de réaliser l'équipement.

Le Conseil Municipal approuve, **à la majorité** (24 pour et 1 contre), la mise à disposition des terrains de tennis à l'Association du Tennis Club de Charlieu pour une durée de 15 ans afin de réaliser l'éclairage des courts de tennis et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes:

- campagne actuelle menée par la police municipale pour lutter contre les étourneaux
- fêtes de septembre qui se déroulent le week-end des 10-11 et 12 septembre avec la présence cette année d'une équipe de photographes d'une agence parisienne qui va photographier les manifestations ; les clichés seront exposés sur les grilles du Palais Royal de Paris en 2013
- arrivée de la Navette du CCAS.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 20